

Vous n'utilisez plus votre matériel informatique : que faire ?

RÉUTILISER EN INTERNE

Si elle est possible, la réutilisation en interne au laboratoire, service etc. permettra de prolonger la durée de vie du matériel.



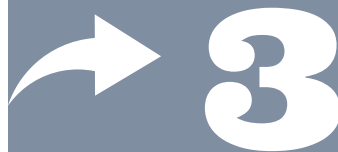
CÉDER À UNE ENTITÉ PUBLIQUE (1)

La plateforme de don des biens mobiliers du domaine (2) permet de donner ou de vendre (selon l'âge du matériel) facilement son matériel à une autre entité publique...



CÉDER HORS PUBLIC (3)

... ou à d'autres entités (certaines associations par exemple) ou personnes physiques (personnel titulaire des établissements publics).



RÉEMPLOYER (4)

Si vous voulez favoriser le réemploi de votre matériel, vous pouvez passer par un prestataire dédié (par exemple les Ateliers du Bocage ou le service swEEEtch d'Ecologic), après vous être renseignés sur celui-ci.



RECYCLER (5)

Si votre équipement n'est ni utilisable en l'état ni réparable, ou que vous n'avez trouvé personne à qui le céder, tournez-vous vers un éco-organisme agréé par l'État (ecologic ou ecosystem).



(1) Avant de céder du matériel, effacez les données et enregistrez la sortie d'inventaire.

(2) <https://www.dons.encheres-domaine.gouv.fr/>

(3) À qui vendre ou donner votre matériel ? sur le site de (2), voir Documentation, Mémento sur le dispositif de don des personnes publiques.

(4) Attention, si vous ne passez pas par un éco-organisme, vous restez responsable de votre déchet.

(5) Au-delà de 250 kg, l'enlèvement est gratuit (mais la manutention non). Pour des informations sur les conditions d'enlèvement, voir le site de l'éco-organisme Ecologic : <https://www.e-dechet.com/>